



Solde de tout compte à la fin d'un CDD ou on propose un CDI

Par **persiona**, le **17/07/2013** à **17:20**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD et j'ai pour projet de partir vivre à l'étranger (au Canada) au terme de mon CDD. Mon contrat se termine dans 6 mois et mon employeur aurait évoqué une embauche. Au terme de mon contrat je souhaiterais malgré cela partir tenter ma chance à l'étranger. Pensez-vous que j'aurais le droit à mon solde tout compte si je refuse leur CDI mais attend tout de même la fin de mon CDD ?

Merci par avance,

Par **DSO**, le **17/07/2013** à **21:02**

Bonjour,

Bien sûr, vous pouvez refuser un CDI. L'employeur devra vous remettre les documents liés à la fin de votre contrat (Attestation Pôle emploi, certificat de travail et solde de tout compte), et vous payer votre dernier salaire et vos congés payés.

Cordialement,
DSO

Par **moisse**, le **17/07/2013** à **21:05**

Je crois que ce qui est visé est la prime de précarité.

Là malheureusement le refus du CDI implique l'abandon de la prime de précarité.

Conseil : ne pas se vanter des volontés d'émigration et sur la fin du contrat montrer des signes de désintérêt pour ne pas voir se concrétiser une offre de CDI.